

# OUVRIÈRE / OUVRIER DE MAINTENANCE DES BÂTIMENTS

FAMILLE - PATRIMOINE BÂTI

DOMAINE D'ACTIVITÉS - INTERVENTIONS TECHNIQUES

Correspondance ROME	E/M I1203	Maintenance des bâtiments et des locaux
Correspondance RIME	E/M FPELOG03	Ouvrier de maintenance
Correspondances FPH	E/M 20I30	Agent de maintenance générale des bâtiments
	E/M 20L40	Électricien(ne) bâtiments
	E/M 20I10	Maçon
	E/M 20I40	Menuisier - agenceur
	E/M 20I50	Métallier - serrurier
	E/M 20I60	Peintre en bâtiment

## MÉTIER

<b>Définition</b>	<b>Maintient en état de fonctionnement et effectue les travaux d'entretien de premier niveau dans un ou plusieurs corps de métiers du bâtiment, en suivant des directives ou d'après des documents techniques</b>
<b>Autres appellations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ouvrière / Ouvrier polyvalent-e de maintenance des bâtiments</li> <li>• Ouvrière / Ouvrier bâtiment</li> <li>• Agente / Agent de maintenance polyvalent-e des bâtiments</li> </ul>
<b>Facteurs d'évolution</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évolution réglementaire</li> <li>• Normes sécuritaires dans l'exercice du métier</li> <li>• Gestion de proximité</li> <li>• Évolution de l'environnement professionnel</li> </ul>
<b>Situation fonctionnelle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Commune, structure intercommunale, département, région et établissement d'enseignement</li> <li>• Rattaché à la direction des bâtiments, des lycées, des collèges, à la direction générale des services techniques, au responsable d'antenne décentralisée de la collectivité, ou encore au responsable d'équipement</li> </ul>
<b>Conditions d'exercice</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travail à l'intérieur ou à l'extérieur par tous les temps, en toutes saisons, à pied ou motorisé</li> <li>• Horaires réguliers, astreintes éventuelles</li> <li>• Travail courbé et agenouillé, port de vêtements de sécurité obligatoire</li> <li>• Manipulation d'engins et d'outils dangereux</li> <li>• Peut être amené à porter une charge</li> <li>• Habilitations éventuellement nécessaires (travaux électriques, etc.)</li> </ul>
<b>Spécialisations / Extensions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maçonnerie : montage de murs ou de cloisons, exécution de raccords d'enduit ou de carrelage</li> <li>• Plâtrerie/peinture : raccords de plâtre, réalisation de saignées, remplacement d'un vitrage, réfection de murs (papiers peints, peintures)</li> <li>• Électricité : diagnostic de pannes, application de mesures de protection, dépannage d'une installation courante et réalisation d'une installation simple</li> <li>• Plomberie/chauffage : entretien des installations sanitaires, installation d'un poste d'eau, entretien courant d'une chaufferie, détections et réparations de pannes simples</li> <li>• Métallerie/serrurerie : maintien en état de fonctionnement de la serrurerie et de la quincaillerie, exécution de petits travaux (soudure, assemblage), réalisation d'une clôture grillagée, main courante, portillon, pose de trappe et ventilation</li> <li>• Menuiserie : pose ou réparation simple en menuiserie bois</li> <li>• Ouvrier polyvalent d'entretien du bâtiment : procède à des interventions de maintenance, d'entretien et de dépannage dans des champs techniques ou technologiques différents (électricité, mécanique, etc.). Remet en état, par échange de pièces ou par réparation des installations (cuisines, éclairages, etc.), des matériels (moteurs, etc.), des réseaux (téléphoniques, électriques, etc.). Peut aussi intervenir sur la réalisation de travaux neufs (installation, amélioration, modification)</li> </ul>
<b>Autonomie et responsabilités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Large autonomie dans l'organisation du travail</li> <li>• Prise d'initiative en cas d'intervention urgente</li> <li>• Missions définies et évaluées par le surveillant de travaux bâtiment</li> <li>• Garant de la bonne réalisation des travaux dans sa ou ses spécialités</li> </ul>

<b>Relations fonctionnelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Relations directes avec les usagers</li> <li>• Relations fréquentes avec les entreprises et autres prestataires de services</li> <li>• Relations constantes avec le donneur d'ordre</li> <li>• Relations dans le cadre d'un établissement d'enseignement avec les personnels de direction, de gestion, les personnels enseignants et les élèves</li> </ul>
<b>Moyens techniques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Outillage et petit matériel d'entretien liés à sa ou ses spécialités</li> </ul>
<b>Cadre statutaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cadre d'emplois : Adjointes techniques territoriaux (catégorie C, filière Technique)</li> <li>• Cadre d'emplois : Agents de maîtrise territoriaux (catégorie C, filière Technique)</li> <li>• Cadre d'emplois : Adjointes techniques territoriaux des établissements d'enseignement (catégorie C, filière Technique)</li> </ul>
<b>Conditions d'accès</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie</li> <li>• Possibilité de recrutement direct pour les cadres d'emplois de catégorie C en fonction du grade (deuxième classe)</li> </ul>
<b>Activités techniques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diagnostic et contrôle des équipements relevant de sa ou ses spécialités</li> <li>• Travaux d'entretien courant des équipements relevant de sa ou ses spécialités</li> </ul>

## ACTIVITÉS/COMPÉTENCES TECHNIQUES

### SAVOIR-FAIRE

#### Diagnostic et contrôle des équipements relevant de sa ou ses spécialités

- Informer les différents responsables des contraintes et difficultés techniques inhérentes à certains choix
- Appliquer les normes et techniques de mise en œuvre des matériaux et matériels
- Détecter et signaler les dysfonctionnements et dégradations constatés sur un bâtiment
- Diagnostiquer la limite au-delà de laquelle l'appel à un spécialiste est indispensable
- Suggérer une intervention de maintenance courante à titre préventif ou curatif
- Mettre en œuvre des processus de travail éco-responsables utilisant des matériaux écologiques

#### Travaux d'entretien courant des équipements relevant de sa ou ses spécialités

- Réaliser des travaux relevant de sa spécialité de niveaux 2 et 3
- Réaliser les opérations de maintenance de niveau 1 en dehors de sa spécialité
- Lire un plan et interpréter les représentations techniques
- Effectuer sommairement un relevé de plan, un croquis coté, un devis descriptif et/ou quantitatif
- Coordonner son intervention avec d'autres corps de métiers
- Organiser son chantier dans le respect des règles sanitaires et environnementales afin de limiter les nuisances, recycler les déchets, assurer l'information des usagers
- Utiliser le matériel pour travaux en hauteur
- Conduire un véhicule

### SAVOIRS

#### > SAVOIRS SOCIOPROFESSIONNELS

- Règles d'entretien et de gestion écoresponsable d'un bâtiment (tri sélectif, économies d'eau, etc.)
- Réglementation des ERP
- Normes sanitaires
- Périmètre d'intervention en fonction de ses qualifications et habilitations
- Utilisation d'écomatériaux
- Techniques bâtiment second œuvre prenant en compte les exigences d'écoresponsabilité, en fonction de sa ou ses spécialités : systèmes mécaniques d'un bâtiment ; techniques de maçonnerie et plâtrerie ; techniques de peinture ; techniques de menuiserie et de serrurerie ; techniques d'entretien du système électrique et réglementation électrique ; techniques d'entretien du système de plomberie ; chauffage et techniques d'entretien du système de ventilation-climatisation ; techniques de soudure (métallerie)
- Techniques de lecture de plan
- Techniques de signalisation

#### > SAVOIRS GÉNÉRAUX

- Réglementation en matière d'hygiène et de sécurité
- Techniques de conduite d'engins et de véhicules
- Habilitations et autorisations de conduite

### ACTIVITÉS/COMPÉTENCES TRANSVERSES

<b>ENTRETIEN - MAINTENANCE</b>	Code NSF R2	• Réalisation d'opérations d'entretien et de maintenance
<b>ENTRETIEN - MAINTENANCE</b>	Code NSF R2	• Gestion des approvisionnements et des stocks
<b>SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL</b>	Code NSF T3	• Application des règles d'hygiène, de santé et de sécurité au travail
<b>SÉCURITÉ DES USAGERS</b>	Code NSF T4	• Application des règles d'hygiène, de santé et de sécurité des usagers